

**Compte-rendu du Comité de Programmation
Du 20 octobre 2011 à 14 h
à La Bégude de Mazenc (La Passerelle)**

Liste des présents :

STRUCTURE	TITRE	ETAT	PRENOM	NOM	Présents	Excusés	Absents
Agriculteur	TIT	M	François	BERARD		x	
Auto-entrepreneu	TIT	Me	Marie Paul	MOMBET		x	
Association Maison de la Lance	TIT	M	Benoît	VINCENT	x		
	SUP	Me	Amandine	ROUSSIN		x	
Ateliers Léonart	TIT	Me	Delphine	PETIT	x		
Connaissance respect bâti drômois	TIT	M	Jacques	PRUNIER	x		
LYSANDRA	TIT	M	Michel	MONNIER		x	
	SUP	M	Gérard	GRASSI		x	
Maison de la Céramique	TIT	Me	Nadège	LOCATELLI	x		
OT du Pays de Dieulefit	TIT	Me	Georgette	KOULLEN		X	
	SUP	Me	Marie-Louise	TERROT	X		
OT du Pays de Marsanne	TIT	Me	Thérèse	DUFORETS	x		
	SUP	Me	Antoinette	CLEMENT		x	

LES ACTEURS PUBLICS	Com Com du Pays de Dieulefit	TIT	M	Jean-Paul	OHANESSIAN	X		
		TIT	M	Claude	RASPAIL	x		
		SUP	M	Daniel	BRUN	X		
	Com Com du Pays de Marsanne	SUP	Me	Renée	GONTARD		X	
		TIT	M	Bernard	KESSLER	X		
		TIT	M	Thierry	LHULLIER	X		
	Com Com du Val de Drôme	SUP	M	Etienne	GUIRAUD	x		
		TIT	M	Jean-Louis	HILAIRE		X	
		TIT	Me	Claudette	MONIN	X		
		SUP	M	Robert	ARNAUD		X	
		SUP	M	Eric	MAGNET		X	
		SUP	Me	Béatrice	MEE		X	
	SUP	Me	Isabelle	PELARDY		x		

TOTAL DES VOTANTS :	11	/ 8 min.		OUI	NON
Dont Acteurs privés :	6		DOUBLE QUORUM :	x	

LES INVITES PERMANENTS	Autorité de gestion (DDT)	Invité	M	Serge	FILS AIME		x	
	Autorité de Paiement (ASP)	invité	M	Richard	HERBASSY		x	
	Sous Préfecture de Nyons	invité	M	Bernard	GIRE		x	
	Sous Préfecture de Die	invité	M	Michael	SIBILLEAU		x	
		invité	Me	Michelle	EYBALIN		x	
	Conseil Régional Rhône - Alpes	invité	Me	Véronique	SCHLOTTER			x
	CDRA 5ème pôle	invité	M	Jean Pierre	LAVAL			x
	CDRA Vallée de la Drôme	invité	M	Jean	SERRET			x
	Conseil Général de la Drôme	invité	Me	Laurence	LOPEZ			x
	CDT	invité	Me	Françoise	ALAZARD			x
	CLD 5ème pôle	invité	Me	Mariette	CUVELLIER			x
	CLD Vallée de la Drôme	invité	M	Bruno	LANG			x

TECHNICIENS	LEADER	TEC	Me	Anouck	VALOIS	x		
	LEADER	TEC	Me	Florence	PILLITTERI-TRIMOUILLE	x		
	CCPD	TEC	Me	Patricia	STADLER		x	
	CCVD	TEC	Me	Marie-Odile	CANTENEUR	x		
	CCPM	TEC	Me	Danièle	CHAVIN		x	

ORDRE DU JOUR

1. Accueil
2. Validation du comité de programmation intermédiaire + dates des comités sur 2012
3. Etat d'avancement du programme
4. Basculement des montants d'enveloppes entres FA et dispositifs
5. Etude des dossiers en programmation et opportunité
6. Régularisation de dossiers soldés
7. Coopération
 1. Validation de l'accord international + autorisation signature de l'association
 2. Validation de l'accord national pluriannuel et des actions 2012
 3. Validation de la candidature à l'appel à coopérer
8. Questions diverses
 1. Evaluation du programme
 2. Information sur des dossiers en cours (court-circuit, l'usage des jours, JEP)

1. Accueil

- **Le double quorum est atteint : 6 privés – 5 publics présents (+ 2 suppléants qui ne votent pas) : 11 votants**
Sont également présents : 3 techniciens
- Le Compte rendu du comité de programmation du 07 juillet 2011 a été reçu par les membres présents au comité – et/ou rendu accessible via la page privée du site internet leader-caladesetsenteurs.fr. Celui-ci est soumis au vote pour sa validation.
Pas d'observation.
⇒ **AVIS FAVORABLE – 7 voix Pour, sur 11 – 4 Abstentions* - 0 Défavorable**
- *4 membres non présents au comité du 07/07/2011 s'abstiennent.
Le compte-rendu du comité de programmation du 07 juillet 2011 est validé.
- Réponse à une interrogation lors du CP du 07/07/2011 :
 - Anouck Valois rappelle qu'une réponse devait être apportée ce jour à une question soulevée par Mr HILAIRE lors du comité de programmation du 07/07/2011. (le taux d'aide public maximal pour un type de dossier). Après vérification auprès du PDRH, le taux annoncé par Anouck Valois est bien le bon. Cette réponse sera mentionnée sur le compte-rendu du 07/07/2011.
- Rappel de l'ordre du jour (distribution des documents)

2. Comité de programmation intermédiaire + dates des comités sur 2012

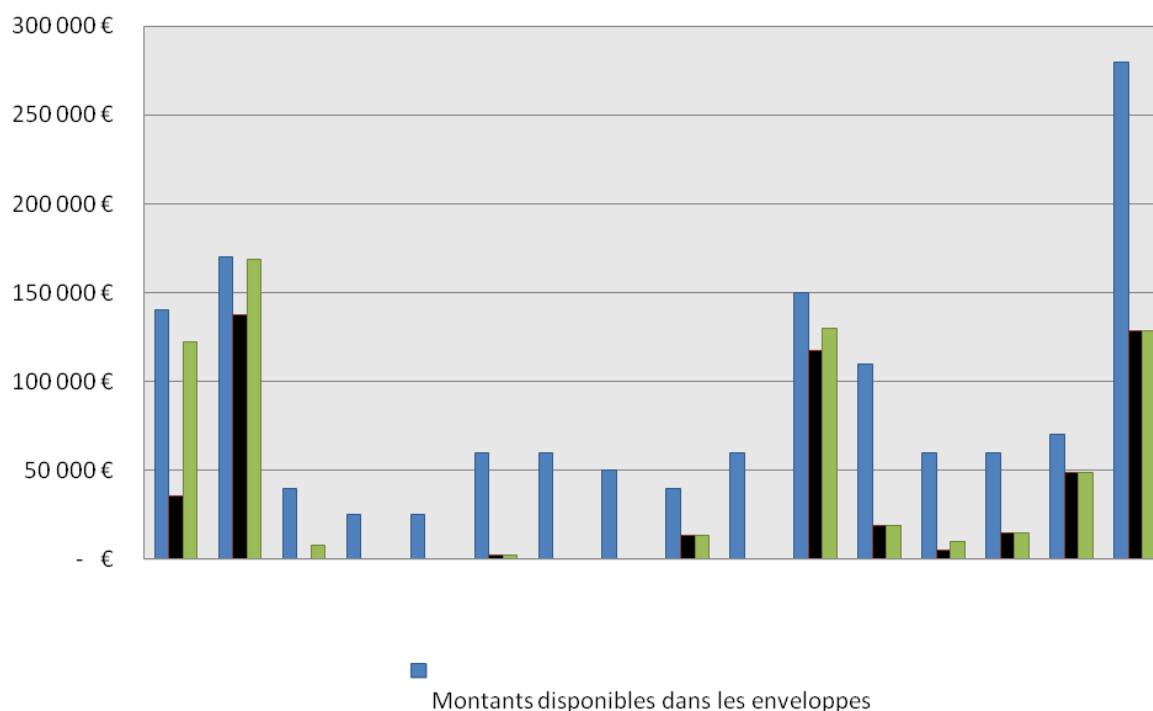
- La date du CP intermédiaire du 17/11/2011 n'est pas maintenue.
- Les propositions de dates des comités de programmation sur 2012 sont les suivantes :
 - Jeudi 19/01/2012 : **validé**
 - Jeudi 12/04/2012 : **validé**
 - Jeudi 05/07/2012 : **validé**
 - Jeudi 18/10/2012 : **validé**
 - Anouck Valois apporte une précision imposée par la DDT :
Le délai de dépôt d'un dossier en programmation est désormais de **2 mois** au lieu d'1 mois initialement.
Exemple, pour le comité de programmation du 19/01/2012, les dossiers devront être déposés complets au plus tard le 20/11/2011.

3. Etat d'avancement du programme

➤ Présentation de la maquette (réelle) : Tableau 1

Tableau de suivi de la maquette financière							
Suite aux décisions du Comité de programmation du 07/07/2011							
Fiches actions	Dispositifs	Montants disponibles dans les enveloppes	Montants LEADER programmés	Part des montants prog. en %	Montants restant à programmer	Estimation tot. montants réservés (prog + opp)	Estimation des montants restants
FA 1: Sensibiliser, mobiliser et responsabiliser les différents publics	323 D: conservation et mise en valeur du patrimoine naturel	140 000 €	35 313,24 €	25,2%	104 687 €	122 113,24 €	17 886,76 €
	323 E: conservation et mise en valeur du patrimoine culturel	170 000 €	137 431,83 €	80,8%	32 568 €	168 426,83 €	1 573,17 €
FA 2: Impulser des nouvelles pratiques professionnelles	111 B: info et diffusion des connaissances	40 000 €	- €	0,0%	40 000 €	8 000,00 €	32 000,00 €
	313: Promotion des activités touristiques	25 000 €	- €	0,0%	25 000 €	- €	25 000,00 €
	321: Services de base pour l'éco et la pop	25 000 €	- €	0,0%	25 000 €	- €	25 000,00 €
	331: Formation et information	60 000 €	1 980,00 €	3,3%	58 020 €	1 980,00 €	58 020,00 €
FA 3: Impulser un nvx dév éco lié aux patrimoines et savoir-faire	121 C4: invest de transfo à la ferme	60 000 €	- €	0,0%	60 000 €	- €	60 000,00 €
	121 C7: Diversi des produits agri	50 000 €	- €	0,0%	50 000 €	- €	50 000,00 €
	311: Diversi non agri	40 000 €	13 550,00 €	33,9%	26 450 €	13 550,00 €	26 450,00 €
	312: Création ou dév de micro-entreprise	60 000 €	- €	0,0%	60 000 €	- €	60 000,00 €
	313: Promotion des activités touristiques	150 000 €	117 132,77 €	78,1%	32 867 €	130 080,77 €	19 919,23 €
	321: Services de base pour l'éco et la pop	110 000 €	18 937,24 €	17,2%	91 063 €	18 937,24 €	91 062,76 €
	323 D: conservation et mise en valeur du patrimoine naturel	60 000 €	5 000,00 €	8,3%	55 000 €	10 000,00 €	50 000,00 €
323 E: conservation et mise en valeur du patrimoine culturel	60 000 €	15 000,00 €	25,0%	45 000 €	15 000,00 €	45 000,00 €	
FA 4: développer des projets de coopération valorisant nos patrimoines	421 : coopération	70 000 €	48 534,27 €	69,3%	21 466 €	48 534,27 €	21 465,73 €
FA 5 : mise en œuvre du programme	431 : mise en œuvre du programme	280 000 €	128 606,33 €	45,9%	151 394 €	128 606,33 €	151 393,67 €
TOTALUX		1 400 000 €	521 485,68 €	37,2%	878 514,32 €	665 228,68 €	734 771,32 €

Maquette financière - suite aux décisions prises lors du CP du 07/07/2011



- AV : A la moitié du programme :
 - 32% de l'enveloppe du GAL Calades et Senteurs est utilisée. (18% pour les GAL Rhône Alpes)
 - 10% du montant de l'enveloppe est payée (5% pour les GAL Rhône Alpes) qui représente 14 dossiers.

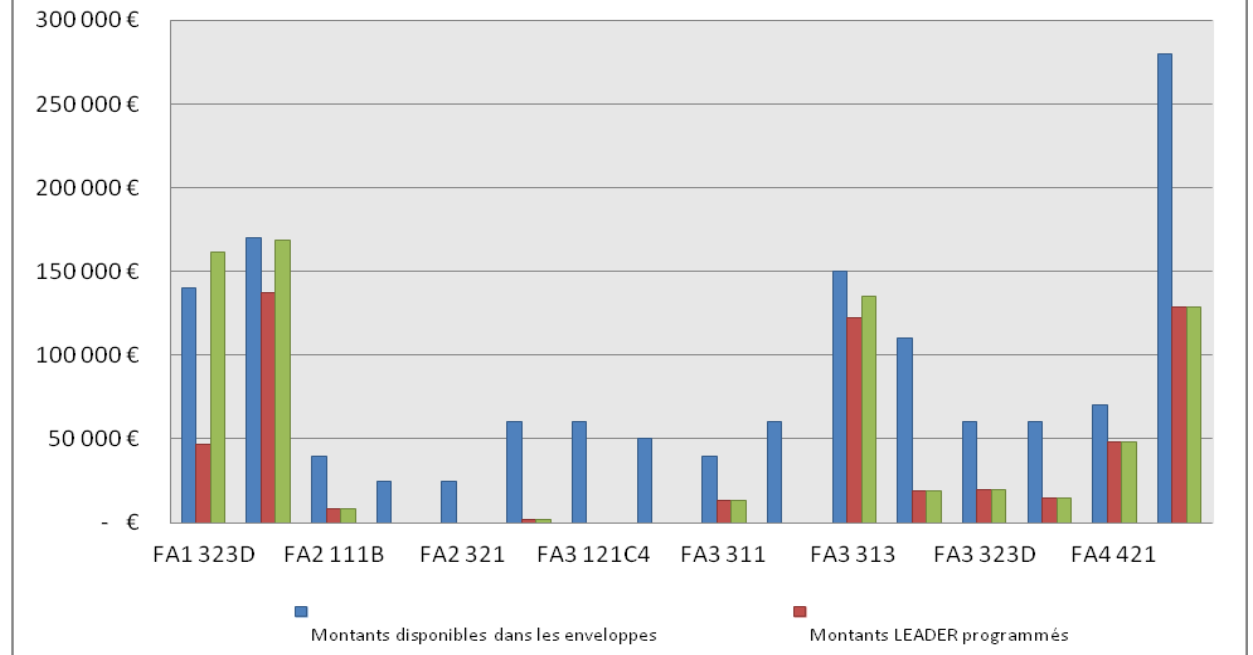
A l'occasion de cette présentation, des questions pratiques sont soulevées par les membres du comité :

- Pourquoi les demandes d'acompte ne sont elles pas payées ?
- AV explique que le seul exemple de demande d'acompte non payé à ce jour est celui d'un dossier pour lequel les assiettes des co-financeurs ne sont pas connues par l'ASP, et que face à ce manque d'information, le paiement est bloqué.
- AV précise que le programme Leader prendra fin à la fin de l'année 2015. Il sera possible de programmer des dossiers jusqu'en 2014 et à condition que leur calendrier le permette.
- Claude Raspail réaffirme qu'il est nécessaire à un porteur, et surtout à certaines associations fragiles financièrement, qu'il est impératif de faire preuve de rigueur administrative. Les délais, pour obtenir les fonds, étant parfois très long, cela peut mettre en danger certaines structures.

➤ Présentation de la maquette (réelle et estimée) : Tableau 2

Tableau de suivi de la maquette financière												
STIMATION si VALIDATION de tous les dossiers en COMITE de PROGRAMMATION du 20/10/201												
Suivi de la maquette financière							Estimation des montants restants					
Fiches actions	Dispositifs	Montants disponibles dans les enveloppes	Montants LEADER programmés	Part des montants prog. en %	Montants restant à programmer	Nombre de dossiers progr.	Montants validés en opp	Nombre de dossier en opp.	Estimation tot. montants réservés (prog + opp)	Part des montants réservés en %	Estimation des montants restants	Nombre de dossiers
FA 1: Sensibiliser, mobiliser et responsabiliser les différents publics	323 D: conservation et mise en valeur du patrimoine naturel	140 000 €	46 924,24 €	33,5%	93 076 €	7	114 880,00 €	7	161 804,24 €	115,6%	21 804,24 €	14
	323 E: conservation et mise en valeur du patrimoine culturel	170 000 €	137 431,83 €	80,8%	32 568 €	13	30 995,00 €	13	168 426,83 €	99,1%	1 573,17 €	26
FA 2: Impulser des nouvelles pratiques professionnelles	111 B: info et diffusion des connaissances	40 000 €	8 000,00 €	20,0%	32 000 €	1	- €	0	8 000,00 €	20,0%	32 000,00 €	1
	313: Promotion des activités touristiques	25 000 €	- €	0,0%	25 000 €	0	- €	0	- €	0,0%	25 000,00 €	0
	321: Services de base pour l'éco et la pop	25 000 €	- €	0,0%	25 000 €	0	- €	0	- €	0,0%	25 000,00 €	0
FA 3: Impulser un nvx dev éco lié aux patrimoines et savoir faire	331: Formation et information	60 000 €	1 980,00 €	3,3%	58 020 €	1	- €	0	1 980,00 €	3,3%	58 020,00 €	1
	121 C4: invest de transfo à la ferme	60 000 €	- €	0,0%	60 000 €	0	- €	0	- €	0,0%	60 000,00 €	0
	121 C7: Diversi des produits agri	50 000 €	- €	0,0%	50 000 €	0	- €	0	- €	0,0%	50 000,00 €	0
	311: Diversi non agri	40 000 €	13 550,00 €	33,9%	26 450 €	1	- €	0	13 550,00 €	33,9%	26 450,00 €	1
	312: Création ou dev de micro-entreprise	60 000 €	- €	0,0%	60 000 €	0	- €	0	- €	0,0%	60 000,00 €	0
	313: Promotion des activités touristiques	150 000 €	122 414,98 €	81,6%	27 585 €	13	12 948,00 €	2	135 362,98 €	90,2%	14 637,02 €	15
	321: Services de base pour l'éco et la pop	110 000 €	18 937,24 €	17,2%	91 063 €	1	- €	0	18 937,24 €	17,2%	91 062,76 €	1
	323 D: conservation et mise en valeur du patrimoine naturel	60 000 €	20 000,00 €	33,3%	40 000 €	2	- €	0	20 000,00 €	33,3%	40 000,00 €	2
323 E: conservation et mise en valeur du patrimoine culturel	60 000 €	15 000,00 €	25,0%	45 000 €	1	- €	0	15 000,00 €	25,0%	45 000,00 €	1	
FA 4: développer des projets de coopération valorisant nos patrimoines	421: coopération	70 000 €	48 534,27 €	69,3%	21 466 €	2	- €	0	48 534,27 €	69,3%	21 465,73 €	2
FA 5: mise en œuvre du programme	431: mise en œuvre du programme	280 000 €	128 606,33 €	45,9%	151 394 €	3	- €	0	128 606,33 €	45,9%	151 393,67 €	3
TOTAUX		1 400 000 €	561 378,89 €	40,1%	838 621,11 €	45	158 823,00 €	22	720 201,89 €	51,4%	679 798,11 €	67

Maquette financière ESTIMATION post 20/10/2011



Etant donnée les dossiers à analyser lors du comité, des basculements entre les enveloppes des dispositifs est nécessaire, notamment sur la fiche action 1.

4. Basculement des montants d'enveloppes entre FA et dispositifs

- AV précise que le pourcentage maximum de l'enveloppe qui peut être « transférer » sans besoin de l'approbation de la DDT est de 30%, (soit 420 000 €). A ce jour seul 170 000 € suffisent pour rééquilibrer la maquette financière.

Il est proposé au comité de prendre cette somme sur les 5 lignes des dispositifs qui n'ont jamais été sollicités, à savoir :

1.	FA2	- dispositif 313	enveloppe disponible : 25 000 €
		- dispositif 321	enveloppe disponible : 25 000 €
2.	FA3	- dispositif 121C4	enveloppe disponible : 60 000 €
		- dispositif 121 C7	enveloppe disponible : 50 000 €
		- dispositif 312	enveloppe disponible : 60 000 €

Soit un total de 220 000 €

Il y a toutefois une contrainte relative aux dispositifs commençant par 1 qui ne peuvent pas être réabondés en prenant sur les dispositifs commençant par un 3.

- CR propose de ne pas fermer de lignes, mais laisser une enveloppe de, par exemple 5 000 € minimum. Le montant total à récupérer est de 170 000 € à répartir sur 3 dispositifs très sollicités
- AV liste les dispositifs concernés avec leur projection dans le cas d'une validation de tous les dossiers en CP du jour :

a.	La FA1	- dispositif 323D	- déficitaire de 21 804,24 €
b.	la FA1	- dispositif 323E	- utilisée à 99,1% solde de 1 573,17 €
c.	la FA 3	- dispositif 313	- utilisée à 90% solde de 14 637,02 €
- les membres du comité s'accordent sur le fait que les lignes ne doivent pas être fermées.

- CR propose de laisser une enveloppe de 10 000 € sur chacune des 5 lignes, (soit 50 000€) et de répartir les 170 000 € sur les 3 lignes comme suit :

FA2	- dispositif 313	25 000 € - 15 000 €	= dispo : 10 000 €
	- dispositif 321	25 000 € - 15 000 €	= dispo : 10 000 €
FA3	- dispositif 121C4	60 000 € - 50 000 €	= dispo : 10 000 €
	- dispositif 121 C7	50 000 € - 40 000 €	= dispo : 10 000 €
	- dispositif 312	60 000 € - 50 000 €	= dispo : 10 000 €

Soit un total de 170 000 € à répartir comme suit :

Sur la FA1	- dispositif 323D	+ 70 000 €
Sur la FA1	- dispositif 323F	+ 50 000 €
Sur la FA 3	- dispositif 313	+ 50 000 €

- Cette proposition de ré abondement est soumise au vote pour sa validation.
Pas d'observation.

⇒ **AVIS FAVORABLE – 11 voix Pour, sur 11 – 0 Abstentions - 0 Défavorable**
La nouvelle maquette financière est validée par le comité de programmation.

5. Etude des dossiers en programmation et en opportunité

LES DOSSIERS EN PROGRAMMATION

Reprogrammation

Dossier n°12) Valorisation du patrimoine – Edition livret villages perchés - VERSION 2

Le contexte : dossier déjà conventionné, reprogrammé : DEMANDE D'AVENANT :

L'édition village perché version anglaise a pris du retard pour plusieurs raisons. Le délai initialement prévu pour la rédaction, la conception, la vérification des textes, la recherche de photos, et la fabrication du livret n'a pu être respecté. La partie iconographique a nécessité beaucoup d'investigation, de nouveaux clichés ont du être réalisés, ce qui explique pour bonne partie le retard pris sur la réalisation globale du projet. Le planning initial était probablement trop ambitieux. Les prestataires nous ont donc alertés sur le dépassement horaire de leurs missions respectives (conception et traduction) et la nécessité de proroger leur intervention.

Le budget dédié à l'impression anglaise a donc dans un premier temps permis de réaliser complètement le projet d'édition en version originale. Suite à cela un nouveau devis et prestation a été sollicité pour la version anglaise. Celle -ci par le fait a également été décalée dans le temps.

Ainsi le porteur sollicite une validation du dépassement de délais et de budget sur cette opération. La raison principale étant la sous estimation du temps nécessaire au final pour ce type de document : grand territoire, nombreux partenaires à qui l'avis de présentation des textes a du être faite, recensement des documents historiques, sélection photographique, prise de vues,...accord des élus.

Coût du projet et plan de financement éligible :

Le coût initial du projet = **23 715,00 € H.T.**

Les financeurs =

CCPD = 2 478,22 €
CCPM = 2 528,02 €
CCVD = 5 471,00 €
LEADER = 13 043,24 €

nouveau budget = 29 613,00 € H.T.

Détail des postes :

Impression : + 3978 €
Traduction : + 1920 €
CCPD + 467,12 € = 2 945,34 €
CCPM + 476,56 € = 3 004,58 €
CCVD + 1 904,93 € = 7 375,93 €
LEADER + 3 243,91 € = 16 287,15 €

- AV rappelle que ce dossier est déjà conventionné. Il reste éligible à la FA3 et au dispositif 313. Le porteur a transmis un premier courrier, le 17/02/11 sollicitant un avenant. Dans un second temps un dossier de demande de subvention complet. Cette nouvelle demande consiste à obtenir un avenant à la convention sur les dépassements de coûts et délais. La date de fin d'opération est repoussée au 31/12/2011. AV présente l'exemplaire du livret version française, déjà à disposition, notamment dans les offices de tourisme.
- Un des membres d'un office de tourisme confirme que ce livret est très demandé et qu'il suscite un grand intérêt.
- Un membre du comité revient sur la notion d'avenant et demande plus d'explication sur cette obligation de revoir le dossier en comité de programmation.
- AV explique que cette procédure est obligatoire quand le budget est modifié. Qu'il est nécessaire au porteur de pouvoir justifier de ses nouvelles dépenses par des devis et comme dans ce cas précis de nouvelles délibérations des Com Com validant ces nouvelles dépenses.

Il est proposé de soumettre cette nouvelle version du dossier au vote mais avant, les 5 membres des trois communautés de communes se retirent et ne votent pas.

Le projet est soumis au vote

⇒ **AVIS FAVORABLE : 6 voix POUR sur 6 0 Abstention 0 Défavorable**
Subvention LEADER accordée en programmation par avenant = 16 287,15 € sur la FA3 - dispositif 313

Reprogrammation

Dossier n°27) Charte graphique, Signalétique et site internet de la Maison de la Céramique du Pays de Dieulefit - VERSION 2

Le contexte : dossier déjà conventionné, reprogrammé : DEMANDE D'AVENANT :

Ce dossier est une demande de modification du précédent dossier portant sur un montant de 13 151€ HT et réévalué à 16 857 € H.T. La principale augmentation du budget est due à un changement de projet portant sur l'identité visuelle extérieure : le projet initial portait sur la pose de deux enseignes en façade du bâtiment. Ce projet a été refusé par la Mairie et les Bâtiments de France lors de la demande préalable de pose d'une enseigne car il nuisait à la qualité architecturale du bâtiment.

Le graphiste a donc travaillé sur un nouveau projet : une enseigne « totem » posée au sol à proximité du bâtiment. La conception de ce type d'ouvrage s'est avérée supérieure au projet initial en raison de sa taille, de ses normes de sécurité et du coût pour l'installation du totem, en particulier son ancrage au sol.

Le budget global signalétique intérieure et extérieur s'élevait à 3250€HT dans le projet initial, il s'élève désormais à 9466€HT, (soit une différence de 6216€HT) cependant le site internet était prévu à 5810€HT dans le projet initial, il ne s'élève finalement qu'à 3250€HT(soit une différence de 2560€HT) et enfin la charte graphique reste dans le budget prévu initialement. La différence entre le projet initial et le projet final s'élève à 3706€HT. L'ORC a été sollicité pour apporter une aide supplémentaire de 2500€, qu'elle a accordée, soit une aide totale de l'ORC de 7250€ au lieu des 4750€ initiaux.

Coût du projet et plan de financement éligible :

Le coût initial du projet = **13 151,00 € H.T.**

Les financeurs = ORC (FISAC) : 4 750,00 €
 Auto-financ = 1 167,95 €
 LEADER = 7 233,05 €

nouveau budget = 16 857,00 € H.T.

Détail des postes : Impression : + 50 €
 Signalétique +3 656€

ORC (FISAC) : + 2 500,00 € = 7250,00 €
 Auto-financ : - 832,30 € = 335,65 €
LEADER : + 2 038,30 € = 9 271,35 €

- AV rentre dans les détails du surcoût
- CR précise que ce nouveau dossier est le résultat de la décision justifiée par les bâtiments de France.
- Il n'y a pas de question
- CR propose de soumettre cette nouvelle version du dossier au vote mais avant, les 2 membres de la Maison de la Céramique se retirent et ne votent pas.

Les représentants de la Maison de la Céramique sortent. Monsieur Ohanessian, membres titulaire pour la CCPD étant sorti, son suppléant peut voter à sa place
Le projet est soumis au vote

⇒ **AVIS FAVORABLE : 10 voix POUR sur 10 0 Abstention 0 Défavorable**
Subvention LEADER accordée en programmation par avenant = 9 271,35 € sur la FA3 - dispositif 313

Dossier n°31) CRPF – Structuration de la filière bois : Regroupement des propriétaires pour l'action, autour de Grâne

Contexte : La filière forêt bois souffre d'un déficit d'organisation. La forêt privée, de par la multiplicité des propriétaires et le morcellement des forêts, est pénalisée, notamment pour répondre à des demandes structurées. On assiste de fait à des coupes de bois plus ou moins anarchiques, non programmées dans le temps, laissant généralement place à un paysage déstructuré. Afin de pouvoir répondre à une future demande, il s'agit de préparer les propriétaires privés à une massification de l'offre en bois, tout en s'appropriant la notion de gestion forestière durable. Le bois énergie, pourrait être un premier débouché, conforté dans son approche par la tradition de coupes de bois bûches, et ainsi alimenter des chaufferies locales.

Objectif :

Mise en place d'un travail pragmatique sur le potentiel de valorisation de la filière bois sur les communes du GAL en capitalisant sur le travail réalisé sur le commune de Grâne. Ce dossier s'inscrit en site pilote sur la Vallée de la Drôme : il pourra se développer sur les communes avoisinantes et être reproductible sur d'autres territoires. Il s'agit de poursuivre le travail initié sur Grâne et d'engager la phase opérationnelle, par :

- La quantification du volume de la ressource mobilisable de façon pérenne,
- Le recensement des débouchés envisageables, opérations innovantes : chauffage collectif, compostage- bois déchiqueté,
- Les conditions d'émergence ou de restructuration éventuelles d'entreprises nouvelles ou existantes,
- L'appréciation des moyens matériels nécessaires à l'exploitation forestière, aux conditionnements et stockage provisoires, au transport,
- Les pistes d'organisation de ces moyens (CUMA, ...), de structuration et de mise en relation des acteurs de la filière.

En parallèle de cette action d'émergence, le travail sur Grâne se poursuivra par la mise en place d'une structure de regroupement structurée capable d'initier la mise en place d'un plan de gestion (PSG) groupé des forêts privées grânoises (par exemple une Association Syndicale Libre)

Coût du projet et plan de financement (proratisé à 73,96%) :

Le coût du projet = **16 083,34 € TTC**
Les financeurs = PSADER = 8 041,67 €
Autofinancement public : 41,67 €
LEADER = 8 000,00 €

- AV souligne que ce dossier, de part la complexité de son dispositif (111B), **n'a pas encore eu d'avis de la part de la DDT**. Il leur a été soumis depuis plus d'un mois en programmation, et plusieurs mois en opportunité. Cette validation, toujours attendue de

- la part de la DDT, devra être obtenue pour que le vote du comité, quel qu'il soit, soit pris en compte.
- Il est demandé aux membres du comité s'ils sont d'accord pour donner quand même un avis, sachant que **si la DDT été amenée à donner un avis défavorable, sa décision serait souveraine.**
 - Il n'y a pas d'objection
 - AV rappelle que ce dossier a déjà reçu un avis favorable en OPPORTUNITE lors de son passage en CP du 01/07/2010.
 - Ce dossier sera suivi d'un second sur le territoire autour de Dieulefit
 - Le pourcentage de 73,96% utilisé, représente la surface présente sur le GAL/CCVD (70 000 ha), par rapport au total du territoire du CDRA de la Vallée de la Drôme (94 650 ha). Le montant leader demandé est le plafond du dispositif.
 - Région : Ce dossier est programmé en commission permanente le 16/12/2011 et accompagné du bordereau SICORA (validation locale en C pilotage). Le porteur devra nous transmettre la convention dès réception.
 - CR demande s'il y a des questions et propose de soumettre ce dossier au vote, sous réserve de l'accord de la DDT.
 - Il n'y a pas de question.

Le projet est soumis au vote

⇒ **AVIS FAVORABLE : 11 voix POUR sur 11 0 Abstention 0 Défavorable**
Subvention LEADER accordée sous réserve de l'accord de la DDT = 8 000,00 € sur la FA2 - dispositif 111B.

Dossier n°46) Théâtre des Migrateurs – Lever de rideau sur l'arbre

Contexte : A la suite du projet « Lever de rideau sur la planète », en gardant les objectifs de respect de l'environnement et le concept de développement durable, ce projet allie sensibilisation à l'environnement, valorisation des activités locales et expression artistique. « Lever de rideau sur l'arbre » est destiné aux enfants, à la jeunesse, aux adultes, y compris en situation de précarité, aux personnes âgées et est axé sur le thème de l'arbre et du bois.

□ Objectifs : Les objectifs sont multiples et de deux niveaux :

Premier niveau : pour les participants et le public

- Ouverture du regard sur l'environnement et le monde végétal
- Sensibilisation à l'environnement et à la protection des forêts
- Eveil artistique et sensibilisation aux arts du spectacle, à la culture en tant que moyen d'expression

Deuxième niveau : à l'échelle du territoire

- Renforcement du lien social
- Valorisation du patrimoine environnemental local et des filières économiques du développement durable.
- Animation et développement du réseau socio-culturel et associatif

Coût du projet et plan de financement (proratisé au 2/3) :

Le coût du projet = **27 741,33 € TTC**

Les financeurs =
 CDRA : 6 666 ,67 €
 Dpt Drôme : 1 000,00 €
 Commune de Marsanne : 1 000,00€
 Commune de Cléon d'Andran : 500,00€
 CRPF CCI : 333,33 €
 PSADER = 8 041,67 €
LEADER = 11 611,00 €

Financements privés : Autofinancement privé : 6 098,33 €

Recettes : 532,00 €

- AV précise que ce dossier a déjà été validé en opportunité le 19/04/2011. Le projet global (40 812€) se déroule également sur la Sésame, donc il y a nécessité de proratiser le dossier

au deux tiers du budget présenté (2 communautés de Communes sur 3) : 27 209,33 € éligible.

Les dépenses : elles ne prennent pas en compte des dépenses dans le temps scolaire. Les dépenses de salaires concernent également des emplois aidés : seul la part supportée par le MO sera prise en compte.

Les cofinancements : les financements régionaux et départementaux sont proratisés au 2/3; mais pas les financements locaux (intégralement inclus dans le territoire GAL). La demande LEADER est de 11611 €.

Recettes : les entrées payantes des spectacles. Estimatif proratisé au 2/3. Elles seront vérifiées au réel (sur le territoire GAL) au moment du paiement. Les participations privées, sont intégrées à la part autofinancement.

- AV interroge le comité sur la présence d'un entres eux à un des spectacles mais personne n'a eu l'occasion d'y participer.
- Un des membres ajoute que sans recul, il est difficile de se positionner.
- AV rappelle la liste de tous les co-financeurs avec les difficultés de gestion administrative et technique sur ce type de dossier : prorata – tps scolaires – emplois aidés – co-financements non figés...
- Un des membres s'interroge aussi sur le montant des recettes qui paraît très bas par rapport au budget que l'opération représente. Il ramène le montant à un nombre d'entrée estimatif de 80 personnes.
- Un des membres ajoute qu'il serait opportun d'avoir un bilan du premier dossier qui a été financé permettant ainsi une meilleure visibilité.
- Un des membres a eu des échos très positifs pour le dossier Lever de rideau sur la Planète.
- CR revient sur le manque évident d'une personne « gestionnaire » administrative de cette association. En effet, l'interlocuteur à ce jour est la comédienne, qui n'a pas forcément le temps nécessaire à consacrer à cette gestion.
- Plusieurs membres sont d'accord pour dire qu'à ce niveau d'avancée de cette opération, ou les actions sont menées et les dépenses réalisées, il n'est pas question de ne pas leur accorder l'aide financière prévue.
- Un des membres tient à ajouter que l'association s'était engagée à solliciter des acteurs locaux, ce qui, à priori, na pas été le cas.
- Un des membres pense qu'il est important de continuer à soutenir des actions culturelles et qu'il faut certainement alerter les porteurs aux difficultés financières vers lesquelles ces demandes d'aide peuvent les amener.
- CR revient sur la notion de recette sous évaluée et de dossier trop complexe administrativement.
- Un des membres intervient pour rappeler qu'il est important de ne pas exclure les petites associations et qu'il suffit d'être vigilant et d'alerter ces porteurs fragiles.
- Un autre membre affirme qu'il y a effectivement de la bonne volonté émanant de ces petites associations, mais qu'il est du rôle des financeurs de veiller à ne pas « détruire » une association.
- FP intervient sur le moment du paiement du dossier, ou les lacunes administratives peuvent devenir un obstacle à l'octroi du financement.
- AV ajoute que le dossier de ce même porteur (9) s'est vu refuser le paiement de certaines dépenses du fait qu'elles ont été payées en espèces, ce qui nécessite la validation du journal de caisse par un expert comptable, et ce que l'association n'avait pas prévu initialement.
- CR demande s'il y a des questions et propose de soumettre ce dossier au vote.
- Il n'y a pas de question.

Le projet est soumis au vote

⇒ **AVIS FAVORABLE : 10 voix POUR sur 11 1 Abstention 0 Défavorable**
Subvention LEADER accordée = 11 611,00 € sur la FA1 - dispositif 323D.

Dossier n°14) LPO DROME – Biodiversité de la vallée de la Gervanne – Etude préalable

L'objectif de cette étude préalable est de préparer la mise en œuvre d'un programme « Biodiversité » dans les vallées de la Gervanne et de la Sye, lequel vise le développement d'un programme opérationnel de conservation et de valorisation du patrimoine naturel. La finalité de l'opération est de rédiger un plan de gestion, support du futur programme « Biodiversité en Gervanne » élaboré sur 5 ans (période 2012-2016).

□ Ce projet a été présenté en mars 2009 au forum Biovallée organisé par la CCVD. Parmi les nombreux projets, celui-ci a été retenu comme l'un des projets phare visant à maintenir ou rétablir la biodiversité à l'horizon 2020.

□ L'étude préalable se décline en 5 volets complémentaires : • Volet A : Réalisation d'un état des lieux naturaliste, • Volet B : Réalisation d'un état des lieux socio-économique, • Volet C : Mise en réseau des acteurs autour de la démarche, • Volet D : Définition des actions opérationnelles, • Volet E : Gestion et coordination de l'opération.

Un comité de suivi a été constitué, il réunit les élus des différentes communes concernées, les collectivités (PNR Vercors, Communautés de communes, SMRD...), les représentants de l'agriculture ou de la forêt ou encore les services techniques concernés. Ce comité permet d'informer et d'impliquer l'ensemble des acteurs concernés qui apportent leur regard et propositions aux différentes étapes du projet.

Un prorata de 9 communes sur 11 sur le territoire du GAL s'applique (82%). Le montant de la subvention Leader étant plafonnée à 15000 €, ce prorata n'a pas d'incidence sur son calcul. Il est à noter une erreur d'addition dans les coûts salariaux (charges patronales = + 6000 € environ) sans conséquence sur les calculs des co-financements. Ces coûts salariaux sont déjà connus et supportés par la structure. * La région a accordé un montant maximal de 19271 € sur 32 868 € TTC de dépenses prévues lors du dépôt du dossier le 28.10.09, ces dépenses sous estimées en 2009, ont été réévaluées lors du dépôt du dossier auprès de Leader, (ce qui ne change rien à la subvention région obtenue).

Coût du projet et plan de financement (proratisé à 82%) :

Le coût du projet = **36 784,81 € TTC**

Les financeurs = CDRA : 16 171,22 €
Dpt Drôme : 5 390,68 €
LEADER = 15 000,00 €

Financements privés : Autofinancement privé : 222,91 €

- AV rappelle que ce dossier a été validé en opportunité lors du comité de programmation du 21 janvier 2010, mais que le plafond a augmenté entre temps. Le porteur de projet a préféré réaliser son projet avant de présenter sa demande de financement. Il est porté administrativement par la LPO Drôme, mais il y a deux porteurs distincts (LYSANDRA). Le dossier présenté en opportunité qui va suivre (le 62) est directement lié, il en est la suite.
- MOC technicienne sur ce dossier intervient et apporte des éléments complémentaires. En effet, le département a exigé que les collectivités s'impliquent sur ce projet. La CCVD va donc intervenir sur la 1^{ère} année uniquement. Le contexte de ce dossier est assez difficile de part son domaine d'action axé sur la protection de la nature et d'autres actions (Natura 2000) sur le même territoire plus axés sport nature (escalade...). Ce contexte en fait un dossier délicat.
- CR demande s'il y a des questions et propose de soumettre ce dossier au vote.
- Il n'y a pas de question.

Le projet est soumis au vote

⇒ **AVIS FAVORABLE : 11 voix POUR sur 11 0 Abstention 0 Défavorable**
Subvention LEADER accordée = 15 000,00 € sur la FA3 - dispositif 323D.

Dossier 62) Communauté de Communes du Val de Drôme / Programme Biodiversité des vallées de la Gervanne et de la Sye – Année 2012

Ce programme « Biodiversité dans les vallées de la Gervanne et de la Sye », élaboré sur 5 ans (période 2012-2016), sera porté en 2012 par la Communauté de communes du Val de Drôme (CCVD) et mise en œuvre en partenariat avec la LPO Drôme et LYSANDRA Education Environnement.

Dans un souci de simplicité administrative, les demandes de subventions seront portées par la CCVD.

Douze actions sont proposées pour l'année 2012 et permettront d'améliorer les connaissances sur certaines espèces ou milieux, de valoriser la biodiversité du territoire ainsi que les pratiques existantes ou encore de sensibiliser les habitants sur divers enjeux environnementaux.

Il est primordial que les habitants, les élus, les touristes ou les divers acteurs socio-économiques du territoire participent à ce projet afin qu'ils puissent davantage s'approprier ce territoire exceptionnel.

Description projet :

D'une part, des actions menées en 2012 se déclinent selon différents milieux :

- les milieux agricoles, les milieux anthropiques et bâtis, les milieux forestiers, les milieux aquatiques et humides, les milieux rocheux, et enfin les pelouses, landes et garrigues.

Ces actions peuvent avoir pour but d'améliorer les connaissances sur les espèces, de préserver ou valoriser des milieux à enjeux ou encore de communiquer sur diverses problématiques naturalistes.

La création d'une parcelle conservatoire de plantes messicoles va par exemple être réalisée ainsi que l'inventaire des orchidées et des oiseaux au sein des landes afin d'orienter et conseiller la gestion de ces milieux souvent en cours de fermeture. D'autre part, des actions transversales sont proposées afin de sensibiliser divers publics (habitants, touristes, propriétaires, professionnels du tourisme...) à la biodiversité, la qualité et la fragilité du territoire concerné.

- AV explique que le projet présente les actions 2012 du contrat Biodiversité. Il fait suite à l'étude réalisée jusqu'en septembre 2011, et financée dans le cadre de LEADER. Ce premier volet d'action est porté par la CCVD dans un souci de simplification du portage et afin de réaliser des actions démonstratives, étant donnée les difficultés de valider le contrat pluriannuel dans le contexte local actuel.
- territoire : le choix a été fait de réaliser l'ensemble de ces actions sur le territoire du GAL.
- cofinancements : les demandes sont en cours. Le formulaire en programmation devra être fourni rapidement pour ne pas bloquer l'instruction Région.
- La part d'autofinancement devrait être partagée entre les associations et la CCVD. Cet aspect sera à vérifier dans le plan de financement à la programmation. Les dépenses sont majoritairement nettes de taxes.
- recettes : les actions ne donnent pas lieu à des recettes. Un dépassement de plafond est sollicité.
- CR propose tout de suite que cette demande de dépassement de plafond soit plutôt validée lors du passage du dossier en programmation et non pas sur la demande en opportunité.
- Un des membres s'interroge sur le montant de la subvention Région qu'il lui semble peu.
- Un autre membre explique qu'il s'agit là d'un dossier sur un domaine d'action et donc sur des enveloppes déjà très sollicitées.
- Un des membres estime que la mise en place de plafond est une base, et qu'un déplafonnement dès l'opportunité arrive trop tôt.
- Un autre membre ajoute que ce dossier est le 1er sur un total de 5 qui seront présentés. Le tout représentera un montant de subvention Leader, pouvant aller jusqu'à 100 000 €.
- Plusieurs membres s'accordent sur le fait qu'il ne faut pas accorder le déplafonnement tout de suite et que cette demande pourra être renouvelée sur le dossier en programmation. La validation se fera alors en fonction de l'avancée réelle du projet.
- CR demande s'il y a des questions et propose de soumettre ce dossier au vote.

- Les deux membres représentants de la CCVD sortent et un des membres ne vote pas.
- Il n'y a pas de question.

Le projet est soumis au vote

⇒ **AVIS FAVORABLE – 10 voix Pour sur 10 – 0 Abstention - 0 Défavorable**

Le projet « Programme Biodiversité des vallées de la Gervanne et de la Sye – Année 2012 » est validé en opportunité, il est éligible au programme LEADER sur la fiche action 1 dispositif 323 D.

Le plafond du dispositif devra être respecté, étant donné que c'est un dossier qui donnera lieu à plusieurs demandes annuelles.

6) REGULARISATION DES DOSSIERS SOLDES

Ce point est reporté au prochain comité

7) POINT COOPERATION

Dossier de coopération : « Sur le pas de Huguenots »

1 seul projet est concerné par la coopération : « Sur les pas des Huguenots »

Un certain nombre d'action se sont réalisées, notamment :

- La brochure (Franco/Allemande)
- Topo Guide (descriptif des étapes de randonnées)
- Site Internet avec SITRA intégré

Un membre demande si le site est visité.

AV explique que la fréquentation a été relevée à l'occasion d'une formation dédiée à la gestion de ce site. Le formateur a été surpris sur la fréquentation qu'il a jugé très importante pour un si jeune site. Anouck ajoute que le magazine « La Croix » a fait paraître un article au sujet de ce sentier, l'adresse a été donnée, on a pu remarquer une répercussion immédiate sur le nombre de visite.

Un membre souhaiterait connaître le nombre de visite.

La réponse à cette question n'ayant pu être apportée lors du comité, elle l'est sur ce compte-rendu : 7000 visites depuis le mois de juin (environ 50 par jour).

L'ancien site enregistrait entre 12000 et 13000 visites par an.

Une association loi 1901 est créée depuis avril 2011. Elle est composée d'acteurs privés et de représentant de collectivités.

le CA se compose :

d'un collège des membres de droit :

- Les délégués des Communauté de communes ou d'agglomération du tronçon français
- Le délégué de la FFR Fédération Française de Randonnée - Comité Régional Rhône Alpes
- Le délégué de l'ERF Eglise Réformée de France - Centre Alpes Rhône.
- 1 délégué des autres collectivités publiques

d'un collège des adhérents :

- Les musées
- Les associations culturelles, patrimoniales et cultuelles
- Les associations à vocation touristique
- Les Offices du Tourisme français
- Les agences de voyage
- Les hébergeurs, restaurateurs, et autres professionnels du tourisme
- Les associations et les particuliers usagers

- Les collectivités adhérentes
- Le CA est composé de 18 personnes.

Un des membres demande s'il est possible d'obtenir les statuts ainsi que l'organigramme. AV donne la liste des membres du bureau et précise que ces renseignements sont aussi disponibles sur le site internet www.surlespadeshuguenots.eu :

Président : **Paul Zeller** (Collège des adhérents)
Vice-président : **Claude Raspail** (Collège des membres de droits)
Secrétaire : **Michel Vartanian** (Collège des membres de droits)
Trésorier : **Michel Court** (Collège des membres de droits)
Membre CA : **Pascal Lluch** (Collège des adhérents)
Membre CA : **Jean Mathiot** (Collège des adhérents)

Aujourd'hui, les collectivités souhaitent que ce projet soit transmis progressivement à des acteurs privés. C'est pourquoi c'est l'association qui portera les actions communes à partir de 2012.

A ce jour, les Communautés de Communes du Pays de Dieulefit et Diois ont portées les actions communes de ce projet et demandent ensuite leur part aux autres collectivités.

Claude RASPAIL explique que c'est donc l'association qui portera le dossier à la place des Communautés de Communes. Celles-ci apporteront leur soutien financier.

AV précise que les Communautés de Communes sont elles aussi adhérentes ; qu'elles s'engagent sur une convention d'objectif, sur un délai et sur un montant ; et que l'association devra rendre des comptes pour obtenir ces aides financières.

AV rappelle qu'il est nécessaire de faire valider « l'appel à coopérer » lors de ce comité. En effet, un dossier doit être déposé à la DRAF dans un délai très court (date butoir au 04/11/2011). En échange, une enveloppe, jusqu'à la mise de côté, et pouvant aller jusqu'à 115 000 € (en moyenne par GAL) peut être obtenue.

Claude RASPAIL soulève une question sur la TVA.

AV rappelle que l'association est privée, donc elle peut déposer ces dossier en TTC. Par contre elle a besoin de financements publics car son autofinancement ne peut donc pas dégager de Leader.

Il faudrait qu'elle soit reconnue « d'intérêt générale » (nous allons le demander en 2012) et reconnue ensuite « organisme de droit public ». C'est seulement à cette condition que son auto financement dégagera du Leader. Il est prévu que cette démarche administrative soit faite dans les années à venir. A ce moment là l'association sera forcée de déposer ces dossiers en HT, comme une collectivité.

1. Validation de l'accord international + autorisation de signature de l'association

L'accord de partenariat international prévoit la candidature au label « Itinéraire Culturel Européen ».

D'autres sentiers ont obtenu le label « Itinéraire Culturel Européen » comme par exemple la *Via Alpina* ou les chemins de st jacques. Les allemands veulent solliciter ce label, qui aura forcément des retombées de tout ordres (événementiels, artistiques, etc...)

AV souligne que ces critères se sont assouplis, que la demande peut être déposée et un délai de 3 ans courent pour répondre à ceux-ci.

Les allemands portent ce dossier qu'ils financent à 100%.

L'Accord de partenariat international 2012 est joint (version papier 3 pages) :

Claude RASPAIL demande s'il y a des questions avant de soumettre le dossier au vote.

Un des membres s'interroge sur l'implication de la Suisse.

AV rappelle que ce pays n'étant pas membre de l'Union Européenne, son financement ne vient pas de fonds Européens mais de la fondation qu'ils ont créés.

Le dossier est soumis au vote :

⇒ **AVIS FAVORABLE – 10 voix Pour sur 11 – 1 Abstention - 0 Défavorable**

L'Accord de partenariat international 2012 et l'autorisation de signature par l'association nationale « Sur les pas des Huguenots » - sont validés

2. Validation de la mise en place d'un accord pluriannuel au niveau français - et présentation des actions prévisionnelles 2012

Un tableau des actions *prévisionnelles 2012* est joint (version papier 1 page) il est amené à subir des modifications.

L'accord de partenariat français est en cours de rédaction. Il sera transmis au comité dès que possible.

⇒ **AVIS FAVORABLE – 10 voix Pour sur 11 – 1 Abstention - 0 Défavorable**

La demande de mise en place d'un accord pluriannuel au niveau français – et les actions prévisionnelles 2012 du projet de coopération « Sur les pas des Huguenots » sont validés

3. Validation de la candidature à l'appel à coopérer (réabondement) : validation de la stratégie du GAL en matière de coopération, mandatement du président du GAL à signer la candidature

Un tableau des actions *prévisionnelles 2012-2015* est joint (version papier 1 page) – il est amené à subir des modifications :

AV explique concrètement que la Fiche Action 4 est dotée de 70 000 €. A ce jour, le GAL a utilisé cette enveloppe pour le portage de la coordination 2009/2010 et pour financer une action locale (inauguration du chemin en 2010).

Ces deux dossiers ont sollicité 45 237,49 € + 3 296,78 € = 48 534,27 €. Les montants payés devraient être de 41 533,78 €.

Il reste donc 28 466,22 € sur cette Fiche Action jusqu'en 2015.

Un membre demande si l'abondement ne concerne que ce projet Huguenot ?

AV explique que à ce jour, c'est le seul dossier de coopération.

Un autre dossier implique d'autres pays, il s'agit de celui porté par l'association PMH qui échange de façon régulière avec l'Italie et l'Allemagne, mais les fonds ont été sollicités sur d'autres fiches actions que celle de la coopération.

Claude RASPAIL demande s'il y a des questions avant de soumettre le dossier au vote.

Il n'y a pas d'autre question, et le dossier est soumis au vote :

⇒ **AVIS FAVORABLE – 10 voix Pour sur 11 – 1 Abstention - 0 Défavorable**

La demande de réabondement sur la FA 4 du projet de coopération « Sur les pas des Huguenots » est validée. Ainsi que le mandatement du président du GAL à signer la candidature.

7) QUESTIONS DIVERSES

1. Evaluation du programme

AV explique, qu'à mi-parcours du programme, une évaluation est obligatoire.

La DRAF a sollicité le CIEDEL (un organisme extérieur) en tant qu'accompagnateur sur cette évaluation.

Celle-ci nécessitera la mise en place d'environ 3 réunions.

Des volontaires, membres du comité de programmation, sont sollicités pour participer à ces réunions – 3 d'entre eux se manifestent :

- Benoît VINCENT
- Claude RASPAIL
- Claudette MONIN

La date de cette réunion sera transmise par mail.

2. Information sur des dossiers en cours (Court-circuit, l'Usage des jours, JEP)

1) Court-Circuit

2 vidéos ont été réalisées sur l'année 2011. Un rendu va être fait lors d'une réunion publique ou les membres seront invités.

Des animations se poursuivent sur le terrain, notamment dans les classes de Poët Laval, dans le cadre des journées du goût ; ainsi qu'à Cléon d'Andran.

Des réunions ont eu lieu entre cantine. (exemple Poët Laval, La Bégude de Mazenc, Puy saint martin, rochefort en valdaine).

Court-circuit leur met à disposition une liste de produits disponibles par semaine (mercuriale), Des groupes d'habitants sont en train de se constituer de Saint Marcel Les Sauzet, ainsi que à Cléon d'Andran.

Court-circuit a vocation de sensibilisation. Une autre association (Agric court) a été créée dans un but plus commercial.

- Un des membres s'interroge sur le fait qu'il était prévu une plateforme dans le premier dossier. Qu'en est-il ?
- AV explique qu'un bureau a été créé, basé sur la commune d'Eurre, servant d'interface. Une personne a été employée afin de contacter d'une part les agriculteurs pour faire une liste exhaustive des produits disponibles, et d'autre part, la communiquer aux établissements scolaires afin qu'ils puissent passer commande. Elle enregistre également ces commandes. A ce jour ce bureau s'occupe également de la livraison, mais cet aspect sera à terme géré par l'association Agri court.
- Tous les mois, court-circuit transmettra un document informatif nommé « Tout Court », dont une copie sera transmise aux membres du comité ultérieurement.

2) L'Usage des Jours

La phase de création est terminée. 13 céramistes ont été impliqués. Un catalogue est en cours de construction. Les 365 pièces sont stockées dans l'usine de Coursange. Plusieurs expositions sont prévues, sur 2012 :

- A la manufacture de Sèvres (en janvier)
- En Belgique (au printemps)
- En suisse
- Au Château des Adhémar et à la Maison de la Céramique de Dieulefit (en Automne)

Le projet a reçu le « Prix Liliane BETTENCOURT » le 11/10/2011 : « L'intelligence de la Main ». Il s'agit d'un prix « dialogues » (encourage l'échange des savoirs et des compétences entre un artisan d'art et un autre créateur). Le prix remporté par le projet concerne 6 céramistes inscrits sur ce projet (Dominique Pouchain, Raelyn Larson, Séverine Dufust, Jean Dufour, Zélie Rouby, Quentin Marais). Financièrement ce prix aura rapporté 50 000 € partagé à hauteur de 25 000 € pour le porteur Guillaume Bardet, et 25 000 € partagés entre les céramistes. Un volet de presse est également prévu autour de celui-ci. Des informations complémentaires sont disponibles sur le site internet de la fondation Liliane BETTENCOURT :

intelligencedelamain.com

3) Les Journées Européennes du Patrimoine

Ces journées ont eu lieu les 17 et 18 septembre sur 3 communes :

- Bourdeaux : autour de l'urbanisme + atelier de construction de cabanes. Il y a eu une grande fréquentation. On a pu dénombrer 22 constructions réalisées par 80 à 100 enfants
- Roynac : autour du patrimoine du Village à travers une œuvre multimédia pour parler de l'histoire de Roynac. Entre 80 et 100 personnes s'y sont rendus, et 24 enfants ont participé aux ateliers.
- Vesc : Sur les traces de Vescaux. Entre 30 et 40 enfants ont participé à des ateliers de construction (voutes / cadrans solaires / carte des étoiles).

Le bilan est positif. Globalement les gens ont été très satisfaits.

AV propose de se poser la question si l'opération doit être renouvelée pour 2012 ?

- Un des membres pense qu'il s'agit d'une nouvelle manière intéressante de parler du patrimoine
- Un autre membre souhaiterait que les lieux ne soient pas les mêmes chaque année.
- Plusieurs membres interviennent pour proposer de faire un nouvel appel à projet afin d'imaginer d'autres actions. Pourquoi ne pas imaginer des balades à thèmes.
- Un membre pense qu'il faudra prévoir un niveau de communication différent.

Il est proposé de reconduire le projet en 2012. Cela demandera une validation des 3 ComCom.